

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 26 février 2018 modifiant l'arrêté du 6 septembre 2016  
portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse**

NOR : INTS1803631A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44 ;  
Vu le décret n° 2015-628 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'intérieur ;  
Vu l'arrêté du 6 septembre 2016 portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse ;  
Vu la proposition de la Fédération française de motocyclisme du 25 janvier 2018,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 6 septembre 2016 susvisé est ainsi modifié :

Les mots : « M. Fernand DIEUDONNE, membre suppléant au titre de la Fédération française de motocyclisme » sont remplacés par les mots : « M. Patrick COUTANT, membre suppléant au titre de la Fédération française de motocyclisme ».

Article 2

Le délégué à la sécurité routière est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 février 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le délégué à la sécurité routière,*  
E. BARBE